

<b>TECHSHOP LES ATELIERS LEROY MERLIN</b> <b>CONDITIONS GENERALES DE L'OFFRE DE PARRAINAGE</b>
---

## 1. CHAMP D'APPLICATION

TechShop Les Ateliers Leroy Merlin (ci-après « **TechShop** »), société en nom collectif au capital de 1.000 euros dont le siège est situé Rue Chanzy - 59260 Lezennes - RCS Lille Métropole 811 687 961 (ci-après « **TechShop** » ou l' « **Organisateur** ») propose à ses membres (ci-après les « **Membre(s)** » ou « **Vous** ») une offre de parrainage (ci-après l' « **Offre de Parrainage** » ou l' « **Offre** »).

Les présentes conditions générales (ci-après les « **Conditions Générales** ») a pour objet de définir les modalités de l'Offre de Parrainage proposée par TechShop à ses Membres.

L'Offre de Parrainage et l'interprétation des présentes Conditions Générales sont soumis à la Loi Française. L'Offre de Parrainage est accessible sur le site <https://www.techshoplm.fr/mentions-legales> ou dans les différents TechShop.

## 2. MODALITES DE L'OFFRE

### 2.1 Conditions de bénéfice de l'Offre de Parrainage

L'Offre de Parrainage est ouverte à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse / hors Corse) (ci-après le « **Parrain** »).

Le parrain (ci-après le « **Parrain** ») doit être un membre actif depuis plus d'un mois au moment du parrainage (abonnement activé et mensualités réglées).

### 2.2 Principe de l'Offre de Parrainage

Le Parrain peut parrainer une autre personne (ci-après le « **Filleul** ») qui s'abonne pour la première fois, pour une formule, JOUR, SOIR ou WEEK-END ou une combinaison des différentes formules, pour un engagement minimum d'un mois.

Ne sont pas concernés par l'Offre de Parrainage en tant que Parrain les abonnés « *Semaine Découverte* », les détenteurs de carnets de tickets.

Ne peuvent pas bénéficier de l'Offre de Parrainage en tant que filleul les personnes ayant déjà été abonnées à TechShop dans le passé. Toutefois, les personnes n'ayant été membre que pour une semaine découverte dans le cadre d'un carnet de tickets peuvent bénéficier de l'Offre en tant que filleul.

L'Offre de Parrainage n'est pas cumulable avec tout abonnement TechShop souscrit à un tarif réduit dans le cadre d'une action promotionnelle ou l'abonnement week-end à quarante (40) euros.

Les formations concernées par cette offre (ci-après les « **Formations** ») sont les formations d'habilitation aux machines ainsi que les formations de perfectionnement et logiciel. Ne sont pas concernées les formations du catalogue de formation professionnelle ou les formations co-organisées avec des partenaires.

Une fois l'abonnement du Filleul activé, le crédit de formations offert en fonction de l'Offre de Parrainage est disponible pour le Parrain et le Filleul.

Le Parrain et le Filleul pourront assister gratuitement à la Formation de leur choix dans la mesure où d'autres participants sont inscrits à la session. TechShop se réserve le droit d'annuler la session s'il n'y a pas d'autres participants (en dehors du couple Parrain-Filleul) dans la mesure où une autre session peut-être proposée avant l'expiration de l'abonnement du Membre.

Il n'y a pas de limite au nombre de Formations que le Parrain peut cumuler dans le temps, il n'est pas prévu de compensation autre lorsque le Membre aura suivi l'ensemble du catalogue de formation TechShop.

### **2.3 Accès à l'Offre de Parrainage**

Afin de bénéficier de l'offre, le filleul devra transmettre, au moment de la souscription de son abonnement, le nom et l'adresse e-mail du Parrain en ligne dans le champ « ... » ou le communiquer à l'équipe TechShop au moment de l'inscription si elle se fait à accueil du TechShop.

Le filleul comme le Parrain pourront alors demander une inscription à la (les) session(s) de formation en s'adressant à l'équipe d'accueil du TechShop qui les inscrira manuellement.

### **2.4 Récompense**

Lorsqu'un membre parraine un nouveau membre, il bénéficie d'une formation offerte.

Lorsqu'un filleul s'abonne dans le cadre de l'offre de parrainage, il bénéficie :

- d'une formation offerte pour un abonnement d'un (1) mois ;
- de deux formations offertes pour un abonnement de trois (3) mois ;

- de trois formations offertes pour un abonnement de douze (12) mois.

Pour le lancement de l'Offre de Parrainage, TechShop offre des avantages encore plus importants aux Parrains.

Pour les parrainages activés avant le 30 septembre 2018, le Parrain bénéficiera des mêmes avantages que le Filleul. Si le Filleul s'engage pour douze (12) mois, il ouvrira un droit à trois (3) Formations gratuites, et le Parrain ouvrira également un droit à trois (3) Formations gratuites.

Les Formations gratuites devront être suivies, par le filleul comme le Parrain, dans le courant de l'abonnement actif du membre (avant échéance de son abonnement) :

- o dans le mois pour un abonnement d'un (1) mois ;
- o dans les trois (3) mois pour un abonnement de trois (3) mois ;
- o dans les douze (12) mois pour un abonnement douze (12) mois.

Le filleul bénéficiera :

- d'une formation offerte pour la souscription d'un abonnement avec un engagement d'un (1) mois ;
- de deux (2) formations offertes avec un engagement de trois (3) mois ;
- de trois (3) formations offertes pour un engagement de douze (12) mois.

La formation gratuite devra être suivie par le filleul comme le Parrain, dans le courant de l'abonnement actif du membre (avant échéance de son abonnement).

## **3. DONNEES PERSONNELLES**

### **3.1 Finalités du traitement**

Le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de l'Offre de Parrainage a pour finalités la gestion de l'Offre de Parrainage et l'attribution des dotations (les Formations ou Ateliers).

Avec l'accord exprès du Membre, recueilli lors de l'acceptation des présentes Conditions Générales, les données collectées le concernant pourront également être utilisées à des fins de prospection commerciale par l'Organisateur.

La collecte et le traitement de données à caractère personnel est mis en œuvre par l'Organisateur conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés ».

### **3.2 Destinataires des données**

L'Organisateur est destinataire des données personnelles collectées. Les données personnelles collectées par l'Organisateur ne feront en aucun cas l'objet d'une transmission à des tiers.

L'Organisateur pourra également transmettre les informations personnelles des Membres en cas de réception d'une requête d'une autorité judiciaire ou de toute autorité administrative habilitée par la loi sollicitant la communication de ces informations conformément aux dispositions législatives en vigueur.

### **3.3 Sécurité et confidentialité des données**

L'Organisateur met en œuvre des mesures appropriées pour préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel des Membres participants et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

### **3.4 Durée de conservation des données**

Les données à caractère personnel des Membres sont conservées pendant la durée qui est nécessaire à la finalité du traitement. Cette durée n'excède pas trois (3) ans. Elles sont stockées dans le respect de la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles.

### **3.5 Vos droits**

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, les Membres disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant en écrivant à l'adresse postale de l'Offre de Parrainage.

Dans l'hypothèse de l'utilisation des données à des fins de prospection commerciale, celle-ci sera effectuée conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les Membres peuvent obtenir communication, sous une forme accessible, des données les concernant. L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande qui serait considérée comme abusive.

Les Membres qui souhaitent exercer leurs droits doivent adresser leur demande accompagnée de la justification de leur identité.

## **4. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation sans autorisation préalable écrite de l'Organisateur de tout ou partie des éléments composant l'Offre de Parrainage (photos, vidéos, noms, logos, marques...) sont strictement interdites.

## **5. CONDITIONS GENERALES**

### **5.1 Acceptation**

En participant à l'Offre de Parrainage, le Membre accepte expressément les présentes Conditions Générales.

### **5.2 Accessibilité**

Les Conditions Générales sont disponibles dans les locaux de TechShop.

Les Conditions Générales de l'Offre de Parrainage peuvent également être consultées dans leur intégralité sur le site internet l'Organisateur à l'adresse <https://www.techshoplm.fr/mentions-legales>, en cliquant sur l'onglet « *Conditions Générales de l'Offre de Parrainage* ». Elles peuvent être consultées, téléchargées et imprimées librement

### **5.3 Intégralité**

Dans l'hypothèse où l'un ou plusieurs des articles des présentes Conditions Générales serai(en)t devenue nul(s) et non avenue(s) par un changement de législation, une déréglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres articles des présentes Conditions Générales.

## **6. RESPONSABILITE**

Participer à l'Offre de Parrainage implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

Le Membre s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement

conforme au respect des règles des présentes Conditions Générales.

L'Organisateur se réserve le droit d'écarter, de considérer comme nulle ou d'invalider la participation de toute personne ne respectant pas totalement les Conditions Générales.

Il se réserve également le droit d'exclure de la participation à l'Offre de Parrainage toute personne troublant le bon déroulement de l'Offre de Parrainage, et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le déroulement de l'Offre de Parrainage ou aurait tenté de le faire. La fraude entraîne le refus du bénéfice de l'Offre de son auteur. Un Membre qui aurait triché, tenté de le faire, ou bénéficié de manœuvres de ce type sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir la/les dotation(s) mise(s) en jeu.

L'Organisateur se réserve la faculté, à sa seule discrétion, de procéder à toute vérification afin d'assurer le respect du présent article et de l'ensemble des présentes Conditions Générales, notamment pour écarter tout Participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude.

Par ailleurs, l'Organisateur ne saurait être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect en relation avec les prix offerts aux Parrains.

## **7. RECLAMATION**

Toute question relative à l'application des présentes Conditions Générales ou à son interprétation devra être adressée par écrit à l'adresse de l'Organisateur.

## **8. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Les présentes Conditions Générales sont soumises exclusivement à la loi française.

Tout différend né à l'occasion de l'Offre de Parrainage fera l'objet d'une tentative de règlement amiable.

A défaut d'accord, le litige sera soumis aux tribunaux compétents.